

Pièce jointe n°2

Plan des abords

Le plan du projet et des abords dans un périmètre de 100 m des limites de propriété est présenté en page suivante (échelle : 1/2500°).

Les abords de l'établissement sont les suivants :

- Au Nord : une parcelle agricole appartenant à l'établissement sur laquelle sera construite l'extension, puis un chemin communal ;
- A l'Est : la RD 906 puis la station d'épuration Eurosérum, puis la Saône ;
- Au Sud : la société EUROSERUM, puis le parking des salariés ;
- A l'Ouest : la voie SNCF Paris → Lyon, puis des parcelles agricoles exploitées en grandes cultures.